commune de Jouars-Pontchartrain

FICHE DE DEMANDE DE PLACE EN CRECHE - SEPTEMBRE 2027

CRÈCHE « Cœurs d'Enfants »
4 Sente de la Pommeraye
78640 Neauphle-le-Château

DEMANDE POUR L'ENFANT (*à partir de 3 mois de grossesse révolus)*

La crèche accueille les enfants à partir de l'âge de 3 mois.

	ENFANT 1	ENFANT 2
NOM		
Prénom		
Date de naissance (ou prévue)		

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LA FAMILLE

SITUATION FAMILIALE	□ Célibataire □ Divorcé(e)	□ Séparé(e) □ Vie maritale	□ Mariés □ Veuf(ve)

PARENTS	PARENT 1	PARENT 2
NOM		
Prénom		
Téléphone domicile et/ou portable		
Adresse (à la date d'inscription)		
Code postal / Ville		
E-mail		
N° d'Allocataire CAF ou MSA		

FRÈRES ET SŒURS À CHARGE

NOM	Prénom	Date de naissance	Accueil actuel / Ecole

L'un (plusieurs) des enfants de la fratrie est (sont) actuellement accueilli(s) à la crèche « Cœurs d'Enfants » :

NOM(S) et Prénom(s) : .....

RENSEIGNEMENTS PROFESSIONNELS

	PARENT 1	PARENT 2
Profession		
Employeur Nom : Adresse : Code Postal - ville : Téléphone : Lieu de travail (si différent de l'adresse de l'employeur) :		 ....
Type de contrat	☐ CDD ☐ TEMPS COMPLET ☐ CDI ☐ TEMPS PARTIEL ☐ Autre : précisez	☐ CDD ☐ TEMPS COMPLET ☐ CDI ☐ TEMPS PARTIEL ☐ Autre : précisez .....

REVENUS MENSUELS

	PARENT 1	PARENT 2
Salaire / Indemnités chômage / RSA ...	..... €	..... €
Pension alimentaire	..... €	..... €
Allocations CAF ou MSA	..... €	..... €
TOTAL des revenus mensuels	..... €	..... €

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ACCUEIL

JOURS DE LA SEMAINE	AMPLITUDE HORAIRE SOUHAITÉE
☐ Lundi	de ..... h..... à ..... h.....
☐ Mardi	de ..... h..... à ..... h.....
☐ Mercredi	de ..... h..... à ..... h.....
☐ Jeudi	de ..... h..... à ..... h.....
☐ Vendredi	de ..... h..... à ..... h.....

Total du nombre d'heures hebdomadaires souhaitées : ..... heures / semaine

COMPLEMENTS D'INFORMATIONS

Cette demande d'informations supplémentaires est uniquement motivée par notre volonté de comprendre au mieux chaque situation afin d'assurer une répartition juste et adaptée des places disponibles.
N'hésitez pas à nous faire part de tout élément qui pourrait nous aider à mieux appréhender votre demande.

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Signatures :

Parent 1 ..... Parent 2 .....

ATTENTION :

Dossier à remettre au CCAS avant le 13/02/2027.

Tout dossier incomplet ne pourra être instruit.

Une unique commission se tiendra au printemps 2027
pour une admission à la rentrée scolaire de septembre 2027.

➔ Au cours de l'année, dès qu'une place se libèrera, celle-ci pourra être proposée selon la liste d'attente.

La demande est à adresser en mairie, au CCAS (Centre Communale d'Action Sociale)
ou par e-mail ccas78760@jouars-pontchartrain.fr

Pour tout complément d'informations, vous pouvez contacter le **01 34 91 01 10 ou 01 34 91 01 17**

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par Le Centre Communal d'Action Sociale de Jouars-Pontchartrain dans le but d'instruire et de suivre les demandes d'attribution des places en crèche. La signature du présent formulaire vaut consentement.

Les informations sont conservées 5 ans ou jusqu'au retrait du consentement de la personne. Le traitement de vos données repose sur votre consentement.

Pour exercer une demande de droit (retrait de votre consentement, droit d'accès, de rectification, de portabilité et d'effacement de vos données et droit à la limitation du traitement de vos données) ou pour en savoir plus sur la gestion de vos données, vous pouvez contacter notre délégué à la protection des données : dpd@cigversailles.fr.

Si vous estimez, après nous avoir contacté, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.

ANNEXE
PIECES A JOINDRE AU DOSSIER

☐ Certificat de grossesse, le cas échéant

☐ Copie du livret de famille (chacun de ses membres) et un acte de naissance de l'enfant concerné

☐ Justificatif de domicile de moins de 3 mois

☐ Dernier avis d'imposition 2026 sur les revenus 2025 (toutes les pages)

☐ Dernier relevé des prestations familiales (CAF ou MSA)

☐ Au cas où l'autorité parentale a fait l'objet d'une décision d'un juge, copie du jugement

☐ Attestation sur l'honneur pour les personnes en situation monoparentale

☐ Pour les salariés : bulletins de salaire de chacun des 2 parents de novembre 2026, décembre 2026 et janvier 2027

☐ Pour les demandeurs d'emploi : attestations d'indemnisation de France Travail de novembre 2026, décembre 2026 et janvier 2027

☐ Pour les étudiants : carte étudiant (de l'année en cours) ou certificat de scolarité

☐ Pour les professions libérales : attestation comptable des revenus 2026 ou les déclarations URSSAF de novembre 2026, décembre 2026 et janvier 2027

☐ Justificatif de tout autre revenu perçu (pension alimentaire, pension d'invalidité, RSA…)